

Date de convocation : 5 avril 2022

Date d'envoi : 5 avril 2022

Date d'affichage : 5 avril 2022

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 21-2022  
Du MARDI 12 AVRIL 2022**

L'an deux mille vingt-deux et le douze du mois d'avril à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de ST ETIENNE DE FONTBELLON, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Philippe ROUX, Maire.

**Présents** : 20 – ROUX Philippe, CORTIAL Patrick, PERRIER Bernadette, MATHON Sébastien, LIOUTIER Pascale, JABRY Alain, CADET Dominique, ALLIX Jean-Marie, BENOIT Nadine, MARTIN Marie-France, BOIRON Yves, MAZON Elisabeth, MOURARET Sophie, CHARRE Béatrice, ROBERT Sonia, FARJON Philippe, COMPERE Philippe, GIMON Jean-Paul, MARION Martine, SCOTTO DI VETTIMO Serge.

**Absents ayant donné procuration** : 3 – A. BOUDON à B. CHARRE – C. ROURE à B. PERRIER – M. VACHERESSE à P. ROUX

**Secrétaire de séance** : Béatrice CHARRE

**OBJET : Accord cadre pour travaux de voirie communale 2022-2025 – Choix de l'entreprise**

Par délibération en date du 7 février dernier, le Conseil Municipal a autorisé le Maire à engager les démarches nécessaires à la consultation de l'accord-cadre à bons de commande pour les travaux de voirie communale 2022-2025.

Trois entreprises ont présenté une offre : SATP, EUROVIA et COLAS.

Suite à l'analyse des offres et à leur classement au vu des critères fixés dans le règlement de la consultation, la commission d'appel d'offres réunie le 29 mars, a donné un avis favorable à l'attribution du marché à l'entreprise SATP AUBENAS pour un montant H. T. 95 910.78 € (115 092.94 € TTC).

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- valide le classement tel que présenté dans l'analyse des offres ;
- attribue l'accord cadre pour les travaux de voirie communale 2022-2025 à l'entreprise SATP d'AUBENAS ;
- autorise Monsieur le Maire à signer et à exécuter l'accord cadre pour les travaux de voirie communale.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.  
Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations,

Le Maire,  
Philippe ROUX



Acte exécutoire après transmission électronique  
en Sous-Préfecture le 13/04/2022  
et de sa publication le 13/04/2022  
Identifiant unique n° 007-210702312-2022\_04\_12\_21DE